

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Le Recteur de la région académique Bretagne,
Recteur de l'académie de Rennes,

- Vu les articles L522-1 à L522-9 du Code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive,
- Vu les lignes directrices de gestion ministérielles et académiques,
- Vu l'arrêté rectoral en date du 6 juillet 2022 portant inscription sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2022 pour l'accès au grade de professeur d'éducation physique et sportive hors classe,

Arrête :

Article 1er : Les professeurs d'éducation physique et sportive de classe normale dont les noms suivent par ordre alphabétique, inscrits au tableau d'avancement établi au titre de l'année 2022 pour l'accès à la hors classe, sont nommés professeurs d'éducation physique et sportive hors classe à compter du 1er septembre 2022.

APPRIOU NOLWENN	éducation physique et sportive	Collège de La Fontaine Blanche Plougastel-Daoulas
APPRIOU PHILIPPE	éducation physique et sportive	Collège Pierre Stéphan Briec
BEAULIEU PATRICE	éducation physique et sportive	Collège François Truffaut Betton
BENBERGHOUT FREDERIC	éducation physique et sportive	Collège François Truffaut Betton
BERGER SOLENE	éducation physique et sportive	Collège Pays des Abers Lannilis
CERTENAIS CECILE	éducation physique et sportive	Collège Kerfontaine Pluneret
CHARPENTIER NOLWENN	éducation physique et sportive	Lycée général Emile Zola Rennes
CHAUVEAU ERIC	éducation physique et sportive	Lycée polyvalent Jean Macé Lanester
CONQ JEAN-CHRISTOPHE	éducation physique et sportive	Collège Val d'Elorn Sizun
CORRE PEUCAT CHRISTELLE	éducation physique et sportive	Collège du Vizac Guipavas

CROIZER THIERRY	éducation physique et sportive	Collège Nelson Mandela Plabennec
CROMBEZ AURELIEN	éducation physique et sportive	Rectorat de l'académie de Rennes Rennes
DAVIDOFF IGOR	éducation physique et sportive	Lycée professionnel Jean Chaptal Quimper
DEHAIS PEGGY	éducation physique et sportive	Collège Mathurin Méheut Melesse
DENIS DAVID	éducation physique et sportive	Collège Croas Ar Pennoc Guilers
DENIS JEROME	éducation physique et sportive	Collège Jean Rostand Muzillac
DEPEUILLE PHILIPPE	éducation physique et sportive	Collège Jean Rostand Muzillac
DIAS ROSA IVO	éducation physique et sportive	Lycée général et technologique Tristan Corbière Morlaix
DROUILLET DAVID	éducation physique et sportive	Collège Auguste Brizeux Lorient
DUPUY ADELINE	éducation physique et sportive	Collège Les Quatre Moulins Brest
FAROU FREDERIC	éducation physique et sportive	Université de Brest Brest
FEBRISSY AGNES	éducation physique et sportive	Collège Andrée Récipon Orgères
FREITAS CATHY	éducation physique et sportive	Collège Le Landry Rennes
GEFFRIAUD DELPHINE	éducation physique et sportive	Lycée général et technologique Tristan Corbière Morlaix
GENOVA ISABELLE	éducation physique et sportive	Lycée professionnel Bertrand du Guesclin - Lycée des métiers d'art Auray
GENOVA PATRICK	éducation physique et sportive	Collège René-Guy Cadou Malansac
GOULPIE PHILIPPE	éducation physique et sportive	Lycée général et technologique Sévigné Cesson-Sévigné
GRAVOIS PHILIPPE	éducation physique et sportive	Lycée professionnel La Champagne - Lycée des métiers Vitré
GUELOU SANDRA	éducation physique et sportive	Collège René-Guy Cadou Malansac
GUEN YANN	éducation physique et sportive	Collège Camille Vallaux Le Relecq-Kerhuon
GUILLOT KARINE	éducation physique et sportive	Collège Parc-Ar-C'hoat-Yves Cotty Moëlan-sur-Mer
JACOT EDITH	éducation physique et sportive	Collège Le Chêne Vert Bain-de-Bretagne

KLAPKA AURELIEN	éducation physique et sportive	Lycée polyvalent Henri Avril - Lycée des métiers de la maintenance Lamballe-Armor
LAURENT CLEMENT	éducation physique et sportive	Université de Brest Brest
LE BOSSER OLIVIA	éducation physique et sportive	Collège Auguste Brizeux Quimper
LE BOUHART THIERRY	éducation physique et sportive	Collège Auguste Brizeux Lorient
LE PARC JEROME	éducation physique et sportive	Etablissement régional d'enseignement adapté Jean Bart Redon
LE PESQUE LENAIG	éducation physique et sportive	Collège Les Rochers Sévigné Vitré
LESBLEIZ AYMERIC	éducation physique et sportive	Collège Les Gayeulles Rennes
LESNE EMMANUEL	éducation physique et sportive	Collège Anne de Bretagne Rennes
LORIOT ANNE	éducation physique et sportive	Collège Jean Monnet Broons
LOUBARD PATRICK	éducation physique et sportive	Lycée polyvalent Yvon-Bourges Dinard
MAYET-VIZCAINO SANDRINE	éducation physique et sportive	Collège Anita Conti Lorient
MERLAUD ALEXANDRE	éducation physique et sportive	Collège Pierre Mendès France Morlaix
NEDELEC ERWAN	éducation physique et sportive	Collège François Clech Bégard
NERZIC SYLVAIN	éducation physique et sportive	Collège Hersart de La Villemarqué Quimperlé
POIZAT TANGI	éducation physique et sportive	Collège de Kérentrech Lorient
QUERARD LAURENCE	éducation physique et sportive	Collège René Cassin Cancale
RASO ANNE	éducation physique et sportive	Collège Le Chêne Vert Bain-de-Bretagne
ROGER JEREMIE	éducation physique et sportive	Collège de La Rivière d'Etel Etel
SALZARD MAUD	éducation physique et sportive	Collège Anita Conti Lorient
SELLIN YANNICK	éducation physique et sportive	Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan Vannes
SIMON CORALIE	éducation physique et sportive	Collège Joseph Kerbellec Quéven
THAI CELINE	éducation physique et sportive	Collège Louis Guilloux Montfort-sur-Meu

THOMAS RICHARD	éducation physique et sportive	Lycée professionnel de Pleyben - Lycée des métiers du bâtiment et de l'écoconstruction Pleyben
TOULEMONT EMMANUELLE	éducation physique et sportive	Collège Auguste Brizeux Quimper

Article 2 : Le classement de chacun des intéressés dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Article 3 : Le présent arrêté est publié sur le site de l'académie de Rennes, www.ac-rennes.fr

(rubrique Concours / Métiers / RH, sous-rubrique Carrières puis Promotions des personnels) et affiché pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature dans les locaux du Rectorat de l'académie de Rennes, 96 rue d'Antrain Rennes.

Fait le 6 juillet 2022,

Pour le Recteur et par délégation,
la secrétaire générale adjointe,
directrice des ressources humaines,


Anne Sophie RAULT

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois*

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite - c'est à dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision - vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.